

Direction des services techniques et de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/AB-210914-1528

ARRETE N° ARR/2021/ST/433

Nous, Maire de la Ville de HEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que « La fête des voisins » organisée le vendredi 24 septembre 2021 ne permettra pas de circuler rue des Genévriers à Hem, il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour réglementer la circulation à cet endroit,

ARRETONS

ARTICLE 1: Le vendredi 24 septembre 2021, à partir de 18h30 et ce, jusqu'à 23h, la circulation et le stationnement de tous véhicules, cycles et motocycles, seront interdits rue des Genévriers à Hem.

<u>ARTICLE 2</u>: Les organisateurs prendront toutes mesures utiles pour permettre aux véhicules de Police, Pompiers, Sécurité Civile et Secours d'accéder à cet endroit.

<u>ARTICLE 3</u>: La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de la Ville de HEM.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Maire de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5: Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix et à Madame FAUVART Jennifer - 23, rue des Genévriers à Hem.

Fait à HEM, le

15 SEP. 2021

Pour Le Maire de Hem et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement, aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - www.ville-hem.fr